

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 4 juillet 2022

Délibération n° 2022.07.43

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 20 juin 2022

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 24 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : M. Emmanuel CHERMETTE et Mathieu POTHERAT

Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet : Succession MARCELLO Albert – offre achat maison

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du mail reçu de la DRFIP Auvergne Rhône Alpes informant les élus que par décision du Tribunal Judiciaire de Villefranche sur Saône, la DRFIP est chargée de la gestion de la succession vacante de Monsieur Albert MARCELLO.

Il dépend de cette succession une maison cadastrée section A n°288 sur le territoire de la commune de Lancié. La commune est appelée à se prononcer et à faire une offre d'achat si elle est intéressée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à la majorité (12 pour et 1 contre) de ne pas faire d'offre d'achat pour la maison cadastrée section A n°288.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

